

Des délibérations du conseil communautaire

Séance du 11 janvier 2018 – 18 heures

Salle des fêtes de Contz les Bains

Sous la présidence de Monsieur Laurent STEICHEN, Président

Conseillers présents : 49	ALLAIN DALSTEIN Françoise ; ALTMAYER Bernard ; BREIT René ; BRIGNON Claude ; CHAMPLON Robert ; DAROS Lucien ; DEVELLE Jérôme ; DOR Jean-Paul ; DORBACH Régis ; EGLER Jean-Marie ; FRITZINGER Bernard ; GERARDON Roger ; GLODEN Roland ; GONNET Joël ; GRAUSEM Francis ; GUTIERES Patrick ; HAUBERT Jean-Claude ; HIRTZ Jean-Michel ; KOHN Roland ; KOPP Gabriel ; KUPPERSCHMITT René ; LANFRIT Roland ; LEMAL Barthélémy ; LOUNISSI Pierre ; LUCAS Fernand ; MASSON Alphonse ; MORITZ Edmond ; NENNIG Jean-Jacques ; NIEDERCORN Danielle ; NIEDERCORN Jean-Luc ; NOEL Jean-Claude ; OCHEM Maurice ; OLLINGER Guy ; PAYNON Cédric ; PIERROT Alain ; PIGNON Jean-Paul ; RIGAUD Michelle ; SCHNEIDER Cosma ; SCHUTZ Jean-Michel ; SCHWEITZER Christian ; SCHWENCK Rémi ; SOMMEN Christian ; STEICHEN Laurent ; THILL Marie José ; TINNES Jean-Paul (Montenach) ; TINNES Jean-Paul (Rémeling) ; TRITZ Gilbert ; VENNER Marie-Christine ; WEHR Frédérique.
Absents : 10	
dont :	
excusés : 2	GRAFF Joseph ; BUCHHEIT Pascal
non excusés : 1	HEIN Patrick
Procurations : 7	HAMMOND Helen à GONNET Joël ; FELTZ Emilie à DEVELLE Jérôme ; LARCHER Clément à DAROS Lucien ; LICHT Marie-Jo à MORITZ Edmond ; PAYSANT Denis à VENNER Marie-Christine ; SCHNEIDER Roland à TINNES Jean-Paul (Montenach) ; WANGON Michèle à GLODEN Roland
Suppléants : 2	SCHNEIDER Cosma suppléante de DAUENDORFER Jean-Luc ; LUCAS Fernand suppléant de LICHT Yves.
Convocation le 05/01/2018	

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

24 JAN. 2018

COURRIER ARRIVÉ

COMPTE RENDU DE SEANCE

Après avoir remercié M. Yves LICHT, Maire de Contz les Bains pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour accueillir cette séance du conseil communautaire, M. STEICHEN souhaite la bienvenue à l'assemblée et lui adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Secrétaire de séance : M. Edmond MORITZ est désigné secrétaire de séance.

M STEICHEN invite M. BAUMANN à informer l'assemblée des décisions prises par l'exécutif dans le cadre des délégations du conseil :

Le Président Laurent STEICHEN :

- a décidé de confier les travaux de raccordement téléphonique du centre aquatique à l'entreprise Orange STE Capecom pour un montant de 4 196,59 € HT
- a décidé de confier les travaux de remplacement du plancher du bungalow des D3E à la déchetterie de Bouzonville à l'entreprise Hart Métallerie pour un montant de 1 154 € HT
- a décidé de confier les travaux de remise en état de la zone Ecopôle à l'EARL Eglantine pour un montant de 4 150 € HT
- a décidé de commander du matériel informatique et de confier l'installation d'un serveur de partage à la société A2TEK pour un montant de 1 187,24 € HT
- a décidé de confier une prestation de formation pour l'équipe du multi-accueil les P'tites Pousses à l'entreprise Ateliers et Thérapies pour un montant de 1 050 € HT
- a décidé de commander un audit informatique à la société Data-Sup pour un montant de 3 000 € HT
- a demandé les modifications budgétaires au budget principal de la communauté de communes suivantes :
compte 2115 (DI) : - 50 000 € - compte 2182 (DI) : + 50 000 €.

Point n°1 : Validation du compte-rendu du précédent conseil communautaire

Le Président propose d'adopter le compte-rendu du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 28 novembre 2017.

M. Gutières note que le montant de la subvention à l'ADIL ne correspond pas à ce qui a été voté (2750 € au lieu de 2570 €)

M. Steichen explique que c'est une inversion involontaire, le montant de la subvention étant bien de 2570 €

M. Gutières relève qu'il manque les communes de Halstroff, Guerstling et Vaudreching dans le tableau des communes ayant une carte communale au point n°16

M. Steichen indique que cet oubli sera ajouté.

M. Gutières demande des précisions sur le droit de préemption (DPU) communal dès lors que la compétence est communautaire.

M. Steichen explique que si la communauté de communes a la compétence, il ne souhaite pas se substituer à la commune pour l'application du DPU. Une délibération relative au DPU a été adoptée le 6 juin 2017. Copie lui en sera faite.

Mme Venner souhaite que soit noté dans les comptes rendus le départ d'un conseiller en cours de séance. Ces remarques feront l'objet d'un rectificatif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte-rendu du 28 novembre 2017 à l'unanimité (*une abstention : M. Alphonse MASSON*).

Point n°2 : Centre aquatique : attribution du lot 7 et avenant assainissement

Le Président expose que suite à la liquidation judiciaire de l'attributaire du lot serrurerie, une nouvelle consultation a été lancée. Deux entreprises ont répondu. La CAO qui s'est réunie le 4 janvier 2018, a retenu l'entreprise SOMEG domiciliée à Tucquegnieux pour un montant de 132 830 € HT. Il propose d'approuver cette offre.

Par ailleurs, le raccordement du bâtiment du centre aquatique au réseau d'assainissement a fait l'objet d'une étude pour trouver la solution la plus judicieuse techniquement et limiter le coût des travaux supplémentaires. Trois solutions ont été proposées. La solution n°2 a été retenue par la CAO.

Compte-tenu de l'urgence de la situation, et conformément aux dispositions de l'article 139-2 du décret n°2016-350 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, un avenant pour un montant de 136 248,70 € HT a été adopté par la CAO. Il propose de valider cet avenant.

M. Alphonse MASSON précise qu'il était opposé aux avenants des entreprises ayant signé le marché. Il n'était pas au courant des problèmes d'assainissement, et avait interrogé le vice-président chargé du suivi de ce dossier à ce sujet lors de la réunion de la commission du mois d'avril.

M. STEICHEN estime au contraire qu'il était informé et que le syndicat avait émis un avis favorable par écrit. Si on refuse l'avenant, c'est la mise en route d'une procédure qui va fortement perturber la bonne marche des travaux. D'une proposition de plus de 300 000 €, on est redescendu à 136 250 €, ce qui semble plus raisonnable, en constatant que ces travaux sont indispensables.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte ces propositions à l'unanimité (*une abstention : M. Alphonse MASSON*).

Point n°3 : Subvention à l'Office du Tourisme communautaire

La CCB3F a versé en 2017 une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'office du tourisme communautaire. Dans l'attente de la redéfinition du partenariat et de la signature d'une nouvelle convention liant la communauté à l'office, le Président propose de verser un acompte de 25 000 €. Cette subvention permettra à l'office de faire face à ses dépenses courantes et notamment ses dépenses de personnel.

Selon M. Jean-Jacques NENNIG, il aurait été plus judicieux de signer une convention avant d'attribuer la subvention.

M. STEICHEN rappelle que cette convention est en cours de validation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte ces propositions à l'unanimité.

Point n°4 : Autorisation d'engagement des 25% des dépenses d'investissement

Selon les dispositions de l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes sur autorisation du conseil municipal (par extension, aux communautés de communes, du conseil communautaire), d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement et de la dette, il est proposé d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif 2018 :

Libellé	Articles	Prévu	25%
Frais d'études AMI	2031	66 542 €	16 635 €
Terrains bâtis à Rettel (extension ZA)	2115	100 000 €	25 000 €
Mobilier	2184	14 000 €	3 500 €
Installations terrain de la Chartreuse	2315	220 676 €	55 169 €
Investissements nouveaux	2315	150 000 €	37 500 €
TOTAL		551 218 €	137 804 €

M. René KUPPERSCHMITT souhaite connaître des renseignements complémentaires sur la nature des travaux d'installation du terrain de la Chartreuse, les plans, ainsi que sur les autres dépenses envisagées de mobilier et d'investissements nouveaux.

M. STEICHEN lui rappelle que ces dispositions permettent de démarrer des investissements dans l'attente du vote du budget. Ces engagements devront être repris au budget primitif 2018. Il souligne que la gestion d'une communauté de communes est importante en raison des compétences qu'elle exerce et n'est pas à comparer avec celle d'une petite collectivité. Il est nécessaire de s'adapter à la réalité du terrain et de faire face aux besoins en temps réel. Ce sont des pratiques habituelles qui sont utilisées par de nombreuses collectivités et qui n'entravent en rien les règles de procédures.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte ces propositions à l'unanimité (*deux abstentions* : MM Jean-Jacques NENNIG et Alphonse MASSON).

Point n°5 : Adhésion au SEV3N pour l'ensemble du bassin versant

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCB3F exerce en propre la compétence GEMAPI et est membre du syndicat des Eaux Vives des 3 Nied pour les communes du territoire qui étaient déjà membres de l'ancien syndicat pour une population de 13 355 habitants.

Le Président propose de solliciter au syndicat l'extension de cette adhésion à l'ensemble du territoire desservi par le bassin versant, soit une population de 16 762 habitants.

Cette adhésion concerne les items GEMAPI obligatoires que le syndicat a pris dans ses compétences.

M. René BREIT demande quelles sont les communes supplémentaires du bassin versant qui adhèreraient au nouveau syndicat.

M. Jérôme DEVELLE précise que ce sont les communes de Bibiche, Brettnach, Halstroff, Heining les Bouzonville, Kerling les Sierck, Kirschnaumen, Laumesfeld, Launstroff, Ritzing, Saint-François Lacroix, Schwerdorff et Waldweistroff. Certaines communes ont un pourcentage très faible de leur ban communal dans le bassin versant de la Nied.

M. René KUPPERSCHMITT souhaiterait avoir les statuts du syndicat Moselle Aval.

M. STEICHEN lui indique que les statuts lui seront adressés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte ces propositions à l'unanimité

Point n°6 : Election des délégués du nouveau syndicat des Eaux Vives des 3 Nied

Conformément aux statuts du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied (SEV3N), le Président indique qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants chargés de représenter la collectivité au sein de ce nouvel établissement.

Quatre conseillers se portent candidats aux deux postes de délégué titulaire :

M. Lucien DA ROS

M. Jérôme DEVELLE

M. Roland GLODEN

M. Gilbert TRITZ

M. STEICHEN propose de passer au vote pour le 1^{er} tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56

Nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue à : 29

Ont obtenu

NOM Prénom	Nombre de voix
DA ROS Lucien	24 voix
DEVELLE Jérôme	30 voix
GLODEN Roland	35 voix
TRITZ Gilbert	20 voix

MM DEVELLE et GLODEN ayant obtenu la majorité absolue sont élus délégués du SEV3N.

M. STEICHEN demande s'il y a des candidatures pour le poste de suppléant.

MM Roland SCHNEIDER et Lucien DA ROS se portent candidats.

Les deux délégués sont élus à l'unanimité comme délégués suppléants de MM DEVELLE et GLODEN.


Divers

Une présentation de la convention territoriale globale (CTG) est assurée par MM Thierry PROST, Directeur adjoint de la CAF 57, Daniel ARCKER Conseiller technique action sociale et Mme JUGUET SPAGNUT, responsable du pôle service aux partenaires action sociale de la Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle. Le diaporama de cette présentation peut être consulté sur le site internet de la CCB3F.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Bouzonville, le 15 janvier 2018

Le Président


Laurent STEICHEN

